

pour les

Contribuables du Lyonnais

Editorial

Cette nouvelle étude de CANOL montre une nouvelle fois l'incapacité de nos décideurs politiques à mettre en pratique leurs bonnes idées :

- **simplification de l'administration,**
- **décentralisation et plus grande autonomie des administrations locales,**
- **réduction de la dépense publique.**

Que constate-t-on dans cette étude?

- que les **systèmes d'imposition sont de plus en plus complexes avec tous leurs systèmes de dégrèvement, de compensation, ...**
- qu'il y a **tellement de taxes différentes** qu'il n'est plus possible pour les élus locaux de les maîtriser et que, dans bien des cas, le coût de la perception doit être disproportionné par rapport à la collecte,
- qu'il y a **tellement de dotations et de subventions versées par l'Etat et ses différents "bras"**, que tenter de récupérer toutes les aides auxquelles une collectivité peut prétendre doit être un véritable parcours du combattant,
- que le **système se complique un peu plus chaque année,**
- que **l'autonomie des collectivités diminue chaque année puisque** les seuls impôts qu'elles décident représentent une part de plus en plus faible de leurs ressources,
- que **les ressources des collectivités locales augmentent chaque année plus vite que la richesse de la nation** sans que l'Etat, qui devrait avoir la maîtrise de la situation, puisse y mettre un frein!

Pourquoi ne pas réfléchir à un **véritable service public, où les taxes locales actuelles (directes et indirectes) payées par les ménages seraient toutes remplacées par un seul impôt basé sur les revenus ?**

- on ne paierait plus ni cartes grises, ni droits de mutation, ni passeport, ni enlèvement des ordures ménagères, ...
- cet unique impôt, complété par une unique dotation de l'Etat, serait réparti une fois par an entre les différentes collectivités (en en réduisant le nombre si possible) sur la base d'une clef de répartition à déterminer,
- chaque collectivité se générerait avec cette unique ressource et ses produits domaniaux, sans aucune aide complémentaire, ses emprunts n'étant pas garantis,
- toute nouvelle réglementation ou obligation décidée par l'Etat ne pourrait être imposée sans son financement,
- tout nouvel investissement ne pourrait être financé que par la croissance nationale ou locale ou par des économies,
- la dépense publique locale serait totalement maîtrisée!

Mais ne rêvons pas! Ce serait vraiment trop simple et trop économique! Que ferait-on des fonctionnaires dont on n'aurait plus besoin?

Michel VERGNAUD

Quel financement de leurs dépenses pour nos collectivités territoriales ?

CANOL s'est intéressé jusqu'à présent essentiellement aux dépenses de nos collectivités territoriales afin de déterminer leur évolution et leur justification.

Il nous a paru intéressant d'étudier aujourd'hui d'où proviennent les recettes qui financent ces dépenses. L'équilibre global entre recettes et dépenses étant imposé, un solde négatif doit toujours être couvert par un emprunt, et un solde positif ne peut généralement résulter que de dépenses programmées mais pas encore réalisées. Dans nos administrations, nous ne constatons pas de bénéfiques, qui pourraient être rendus aux contribuables l'année suivante!

Nous verrons dans ce bulletin :

- o **les différents éléments qui constituent ces recettes, ainsi que leur origine,**
- o **ce qui a changé depuis 1995 dans la fiscalité locale,**
- o **la composition de la fiscalité locale des Lyonnais, en distinguant les impôts locaux payés par les ménages, la taxe professionnelle payée par les entreprises, et les autres taxes perçues par nos collectivités. Nous la comparerons avec ce que paie en moyenne chaque Français.**
- o **L'évolution de l'ensemble des ressources depuis 1995 pour un habitant de Lyon et la comparaison avec la moyenne française,**
- o **La comparaison des recettes perçues en 2003 par différentes communes ou cantons du Rhône.**

Nos conclusions sont les suivantes :

Politique fiscale :

- **trop grande diversité des taxes, des dotations et des subventions :** comment les collectivités peuvent-elles gérer des ressources dont elles ne maîtrisent pas la plupart?
- **A quoi cela rime-t-il de supprimer certains impôts directs des particuliers, comme l'a fait l'Etat depuis 1995, si l'on compense ce manque de ressources pour les collectivités par des dotations que l'Etat est obligé de prendre sur les autres impôts?** On retire d'une main ce que l'on donne de l'autre! Les impôts payés par les particuliers augmentent tout de même au même rythme que le Produit Intérieur Brut (P.I.B.) : 29%. **Il en résulte seulement une grande perte d'autonomie des collectivités territoriales qui va à l'inverse des bénéfiques attendus de la décentralisation.**

Croissance des ressources pour un Lyonnais :

- **les ressources liées au fonctionnement augmentent beaucoup trop vite, plus vite que le PIB (36% contre 29%) :** les collectivités accaparent une part trop forte de la croissance au détriment de la consommation des ménages. Même si elles ont accru leurs marges de manoeuvre en augmentant leur épargne brute, elles ont dû réduire leurs dépenses d'équipement afin de ne pas faire exploser leur dette.

Comparaison avec la moyenne des Français :

- **la fiscalité par habitant des Lyonnais est supérieure à la moyenne française :** 26% pour les impôts locaux des ménages et 46% pour les impôts autres que locaux,
- **l'ensemble du financement, donc l'ensemble des dépenses de 2003, est supérieur de 35% à la moyenne française :** cette différence très importante n'est pas provoquée par le Département et la Région, mais se situe uniquement au niveau de **la ville de Lyon et de la Communauté Urbaine qui, à elles deux, dépassent de 66% la moyenne des communes françaises et de leurs groupements.**
- **les autres communes du Grand Lyon dont nous avons les données 2003, et les cantons de St-Laurent de Chamousset et Tarare, que nous avons étudiés, se situent tous également très au-dessus de la moyenne française.**

Même si les impôts locaux ne représentent en France que 3% du Produit Intérieur Brut (PIB), l'ensemble des dépenses des collectivités locales s'élevait à 10,3% du PIB en 2003. Ce sont bien 10,3% de PIB qui financent l'administration locale des Français... et il en faut même 35% de plus pour les Lyonnais!

La méthode employée

Les informations concernant les collectivités territoriales du Rhône sont issues des comptes administratifs que nous avons consultés. Les chiffres concernent les années 1995 et 2003, sauf ceux du canton de St-Laurent de Chamousset, qui datent de 2002.

Les chiffres concernant la France proviennent du « *Rapport Officiel sur les finances des collectivités locales 2004* » publié en novembre 2004 par la Gazette des Communes.

Afin de rendre cohérentes les comparaisons faites entre les collectivités territoriales du Rhône et l'ensemble de la France, nous avons ajouté aux chiffres de la Communauté Urbaine de Lyon ceux du SYTRAL puisque, dans les chiffres « France », les ressources des transports en commun des agglomérations (versement transport versé par les entreprises et recettes usagers) sont inclus.

Il n'a naturellement pas été tenu compte des subventions versées au SYTRAL par le Grand Lyon et le Département, puisqu'elles sont déjà incluses dans les comptes de ces dernières..

Les chiffres sont tous calculés en euros par habitant, la population prise pour 1995 étant celle du recensement de 1990 et celle pour 2003 étant celle du recensement de 1999.

Pour information, la population française retenue est celle fournie par l'INSEE pour 1999, soit 60,186 millions d'habitants et non les 62 millions annoncés récemment.

Quelles sources de financement pour les collectivités ?

Pour faciliter la compréhension, nous donnons ci-dessous la signification des différents termes utilisés et le détail de ce qu'ils comprennent.

Les comptes administratifs distinguent les recettes de fonctionnement, qui servent à financer au minimum les dépenses courantes (le solde entre recettes et dépenses de fonctionnement est appelé *épargne brute* et doit servir à payer les dépenses d'investissement) et celles d'investissement qui complètent les premières pour financer les travaux d'équipement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

1. **Les impôts locaux** : nous distinguerons **les impôts « ménage »** (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non-bâti) payées par les habitants, de **la taxe professionnelle**, payée par les entreprises.
2. **Les autres taxes, qui incluent des impôts directs** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe pour frais de chambre de commerce ou d'agriculture,...), **le versement transport** (contribution des entreprises aux transports en commun de leurs salariés) et des impôts **indirects** (taxe départementale de publicité foncière et d'enregistrement, taxe additionnelle aux droits de mutation, vignette automobile, taxe sur les cartes grises, taxe sur les permis de conduire, taxe sur l'électricité, taxe de séjour,...)
3. **Les dotations et subventions, qui comprennent les contributions versées par l'Etat pour compenser les dégrèvements d'impôts qu'il a décidés, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales** (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, dotation d'intercommunalité, dotation d'aménagement, dotation de solidarité rurale, dotation spéciale instituteurs, dotation générale de décentralisation, subventions des ministères, ...). Elles comprennent aussi les subventions versées aux communes par les départements et les régions.
4. **Les produits domaniaux** : ce sont les recettes que les collectivités tirent de leurs équipements : cimetières, terrasses des commerces, immeubles loués, spectacles municipaux, transports urbains, parkings et parcmètres, etc ...
5. **les autres recettes** : ce sont les produits financiers et les produits exceptionnels

Les recettes d'investissement :

1. Les emprunts effectués cette année-là,
2. les subventions reçues (fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement versées par l'Etat ou d'autres collectivités,...)
3. Les produits exceptionnels : vente d'un bien immobilier par exemple

Le solde du financement des investissements est fourni par l'épargne brute (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement). Nous ne le mentionnons pas, puisqu'il est inclus dans les recettes de fonctionnement.

Il est à noter que dans les comptes des collectivités, il y a toujours un équilibre entre les recettes et les dépenses globales, le solde étant généralement constitué par des opérations décidées, mais qui n'ont pas encore pu être réalisées.

Qu'est-ce qui a changé depuis 1995 ?

L'Etat décide chaque année dans la Loi de Finances des « cadeaux » qu'il va faire à ses citoyens-contribuables.

Ainsi il a supprimé au niveau régional et réduit au niveau départemental les **droits de mutation à titre onéreux**. Il a supprimé **la part régionale de la taxe d'habitation**.

Il a supprimé la **vignette automobile versée par les particuliers aux départements**.

Il a supprimé sur 5 ans (de 1999 à 2003) la part « salaires » de la base de calcul de **la taxe professionnelle**.

Mais ces cadeaux n'en sont pas puisque ni le train de vie de l'Etat, ni celui des collectivités territoriales ne diminuent... bien au contraire! L'Etat compense ces suppressions et continue à verser chaque année aux collectivités sous forme de dotations ou subventions l'équivalent de ce qu'elles auraient touché si ces taxes n'avaient pas été supprimées : en 2003, l'Etat a versé **plus de 13 milliards d'euros de compensations aux collectivités locales** dont 9 milliards pour la taxe professionnelle et 2 pour la vignette.

Comme il doit bien trouver ces milliards quelque part, l'Etat va les chercher dans les recettes de TVA, de TIPP (carburants), d'impôts sur les bénéfices commerciaux,... ou bien dans de nouveaux emprunts puisque son déficit et sa dette augmentent régulièrement chaque année.

Pour en savoir plus sur CANOL et lire nos précédents bulletins, vous pouvez consulter le site Internet : <http://site.voila.fr/canol>

Les ressources fiscales

Nous avons représenté sur le graphique ci-contre l'ensemble des taxes et redevances payées par un lyonnais en 1995 et 2003 et celles payées par la moyenne des Français en 2003. Elles incluent donc ce qui est versé par chaque habitant de Lyon à la Ville, à la communauté urbaine, au département du Rhône et à la Région Rhône-Alpes.

Si on regarde l'évolution globale des impôts par Lyonnais, on est surpris par la faible évolution globale : 3%. En effet elle tient compte de toutes les suppressions d'impôts décidées par l'Etat mentionnées page précédente.

Mais si on regarde le détail, on s'aperçoit que les impôts ménage ont augmenté de 28% (à comparer avec une inflation de 12% et une croissance du PIB de 29% pendant la même période !)

La taxe professionnelle a nettement baissé du fait de la suppression de la partie salaires.

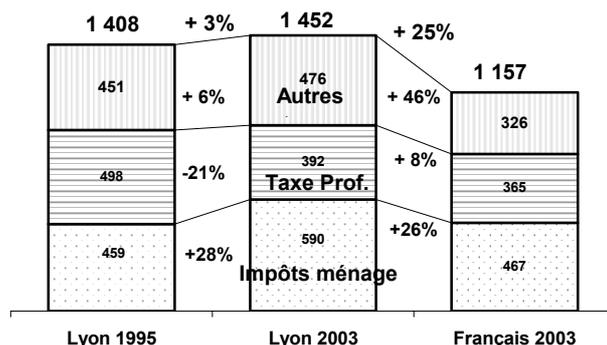
Les autres taxes (ordures ménagères, versement transport, cartes grises, permis de conduire, taxe sur l'électricité, taxe de séjour,...) augmentent elles de 6%.

L'examen de la colonne de droite, représentant les taxes locales payées par la moyenne des Français, montre que le Lyonnais paie en moyenne 25% de plus qu'ailleurs en France, dont 26% de plus pour les impôts ménage (taxe d'habitation et taxes foncières).

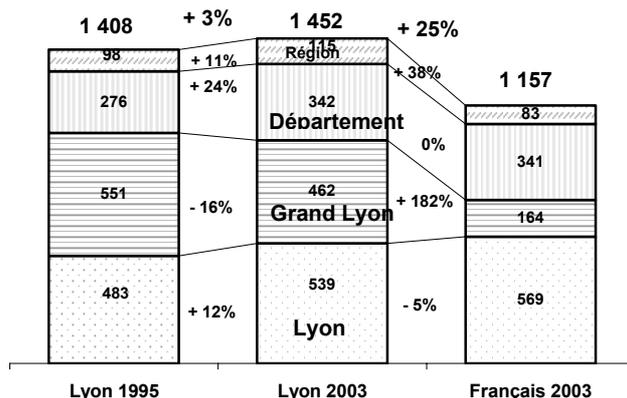
En classant ces mêmes chiffres par collectivité, on constate que toutes les collectivités du Rhône voient leurs revenus augmenter depuis 1995, le Grand Lyon mis à part. Ceci est normal, car depuis 2003, date de mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), les impôts « ménage » sont perçus désormais intégralement par les communes et la Communauté Urbaine perçoit toute la taxe professionnelle. Cette baisse de revenus du Grand Lyon est intégralement compensée par l'Etat... donc par le contribuable.

La comparaison avec la moyenne de la France fait apparaître que la surimposition des Lyonnais (+25%) est dûe essentiellement aux taxes perçues par la Communauté Urbaine de Lyon. Si on fait l'amalgame entre la ville et la communauté urbaine, l'habitant lyonnais paie 37% d'impôts de plus que la moyenne des français et 25% si on tient compte de ce qu'il verse au département et à la région.

Evolution de la fiscalité par habitant



Evolution de la fiscalité par collectivité



L'ensemble des ressources

Si on ne regarde que les ressources de fonctionnement (graphique de droite), nous constatons que, pour un Lyonnais, elles ont augmenté globalement de 36% depuis 1995 (à comparer toujours avec une inflation de 12% et à une croissance du PIB de 29%).

La relative faiblesse de croissance globale des impôts est plus que compensée par le presque doublement des dotations et subventions reçues, essentiellement en provenance de l'Etat. La compensation de la baisse de la taxe professionnelle contribue pour près de 50% à ces dotations.

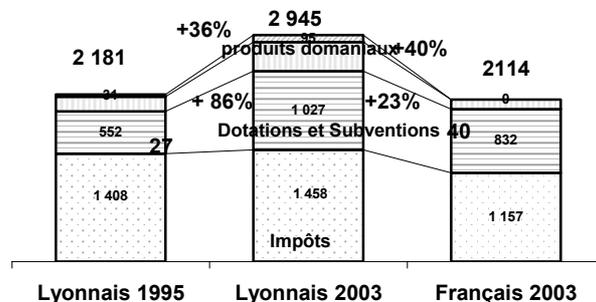
Le niveau de ressources nécessaire à l'administration d'un Lyonnais est supérieur de 40% à celui constaté pour la moyenne des Français.

Il faut toutefois noter que l'épargne brute (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement, donc ce qui reste quand on a payé les dépenses courantes) s'est sensiblement améliorée, puisqu'elle est passée de 316 € en 1995 à 563 € en 2003 alors qu'elle est de 406 € en moyenne par Français.

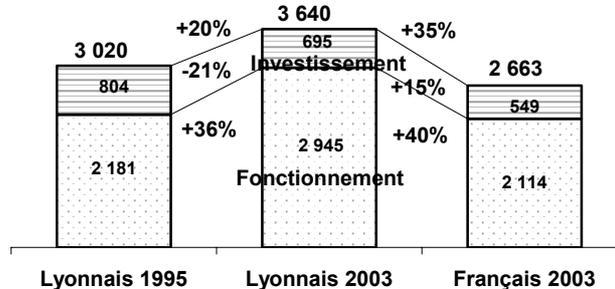
Si on ajoute à ces chiffres ceux des recettes d'investissement, les différences globales sont moins fortes, du fait que les investissements dans le Rhône ont nettement diminué depuis 1995 (-21% en francs courants). Ils restent cependant supérieurs à la moyenne française (+15%).

Le financement global (fonctionnement + investissement), donc l'ensemble des dépenses, reste cependant bien plus élevé (+ 35%) que dans le reste de la France : 1000 euros de plus par habitant!

Evolution des ressources de fonctionnement de 1995 à 2003 en euros par habitant



Evolution du financement global par habitant de 1995 à 2003



Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Notre association ne bénéficie d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations !

Son but est d'informer sur les anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus pour qu'ils gèrent enfin non en démagogues, mais en pères de famille !

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- Financièrement, pour lui permettre de mener à bien les études entreprises
- Matériellement, en lui donnant un peu de votre temps, pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations.

Merci de nous y aider en nous renvoyant le coupon-réponse situé au verso.

